

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 13/07

MISE EN SEPARATIF ET REFECTION COMPLETE DE LA RUE DU LIGNOLAT

Au Conseil communal d'Aubonne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie les 5 décembre 2007, ainsi que les 9, 16 janvier, ainsi que le 6 février 2008, en présence de MM. Marcel SCHWAB, Patrick SCHNEITER, Gottfried ROTH, Charles GABELLA et Henri PIGUET (rapporteur). Elle a fait appel aux suppléants Madame Nicole ARNI et Monsieur Jean-Daniel FELIX.

Dans sa séance du 16 janvier, la commission a procédé à la visite des lieux.

En outre, elle a entendu, d'une part, Monsieur Luc-Etienne ROSSIER, Municipal responsable, accompagné de Monsieur MORAND, chef de projet du bureau d'ingénieurs SABERT et d'autre part, Monsieur Philippe BAUDIN, vice-président de la COFIN.

Nous remercions ces messieurs pour leur disponibilité et leurs explications exhaustives.

1. LE PROJET

Nous n'allons pas reprendre l'historique et le descriptif du projet, fort bien présentés dans le préavis. Par contre, nous pouvons faire les remarques suivantes:

- 1.1 La Commune a l'obligation légale, imposée par le Canton, pour fin 2007, d'assainir l'évacuation des eaux du quartier et de le mettre en système séparatif, c'est-à-dire de raccorder chaque bâtiment aux collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU) projetés. Le but est de décharger la STEP au maximum des eaux claires, pour assurer un fonctionnement économique de celle-ci.

Pour information, notre Commune a du retard à ce point de vue par rapport aux autres communes raccordées. Il faut noter tout de même que ce projet est à l'ordre du jour depuis 1988, repoussé pour des raisons de priorités à de nombreuses reprises.

La rue du Lignolat se situant au bas de la zone sur laquelle des travaux restent à réaliser, il est donc impératif que la mise en séparatif débute par ce secteur.

- 1.2 Réseaux eau sous pression et gaz:

Les conduites existantes sont vétustes et accusent des pertes. En effet, elles sont encore partiellement en fonte, jointoyées au plomb pour les conduites d'eau notamment.

- 1.3 La fontaine:

Seul le petit bassin aval, taillé à neuf en 1987, et la partie centrale, la "chèvre", exécutée en grande partie en 1799, sont en pierre naturelle, le bassin principal, lui, est en béton, exécuté de toute évidence au début du XX^e siècle. L'ensemble nécessiterait une réfection coûteuse.

Par ailleurs, elle doit être remise à niveau d'une part, d'autre part, des fouilles à la machine devront être entreprises pour faire passer les différentes conduites et canalisations de part et d'autre des bassins.

Ces différents travaux entraîneraient des risques élevés de fissuration et de dislocation desdits bassins.

Aussi la décision d'exécuter une nouvelle fontaine paraît tout à fait opportune.

Celle-ci aura les mêmes dimensions et le même aspect que l'actuelle, la partie centrale et le petit bassin aval, seront restaurés et réutilisés.

- 1.4 Le projet:

L'ensemble du projet a été étudié avec soin. Mais, il est fort probable que la réfection d'une rue si ancienne, bordée de demeures patriciennes, réserve quelques surprises en cours de travaux. Le poste "imprévu" a d'ailleurs été vu à la hausse dans ce sens.

Les travaux ont été mis en soumission auprès de 18 entreprises. Il y a eu dix dossiers en retour. L'exécution des travaux est déjà attribuée à l'entreprise Barbey à Epalinges, qui n'attend plus que le feu vert du Conseil pour entreprendre les travaux. Ceux-ci débiteront au bas de la rue du Lignolat dans le courant de mars 2008.

2. FINANCEMENT

Le coût global est donc devisé à Fr. 1'827'000.--, voir l'avis positif de la COFIN ci-après.

Pour information, concernant la fontaine, dans le plan d'investissement 2008-2012, il est prévu, 50'000.-- en 2008 pour la réfection des fontaines dans le cadre d'un investissement total de 150'000.--.

Autres remarques:

- Le subside ECA pour la conduite d'eau potable, utilisable pour la dépense incendie, de même que le montant des participations des riverains pour les raccordements privés, n'ont pas été déduits du montant total du devis général.
- La poursuite des travaux de mise en séparatif de l'évacuation des eaux est prévue au plan d'investissement 2008-2012, pour un montant de 1'000'000.-- en 2008. Même constatation concernant le poste "Réfection et entretien des rues et places" avec un montant de 300'000.-- en 2008.
- L'amortissement du crédit demandé est prévu sur 25 ans, dès le budget 2009.

3. AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Voir son rapport du 14 janvier 2008, remis en annexe: La COFIN préavise favorablement à l'octroi du crédit demandé.

4. VOEUX

1. Accès "véhicules" à tous les immeubles de la rue: Tout en étant consciente de la difficulté du problème, la commission demande qu'une solution soit trouvée pour que l'accès soit possible durant toute la durée du chantier, à savoir 7 jours sur 7, de nuit comme de jour, notamment sur le plan de la sécurité (ambulance, feu...)
Il serait intéressant de connaître les premiers résultats de la réflexion faite à ce sujet par les responsables du chantier.
2. Parcage des véhicules des habitants de la rue: Une solution doit être trouvée également pour que les habitants puissent parquer leur véhicule à proximité de la rue, c'est à dire que des places leur soient mises à disposition gratuitement à une distance convenable de leur immeuble.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose de voter le décret suivant:

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection complète et à la mise en séparatif de la rue du Lignolat et à entreprendre toute démarche utile à cet effet..
2. Accorde un crédit de Fr. 1'827'000.-- TTC, participations de tiers non déduites, amorti en 25 ans dès le budget 2009.
3. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions.
4. L'autorisation de la Préfecture demeure réservée, le cas échéant.

Aubonne, le 6 février 2008

Au nom de la commission, le rapporteur:

Henri PIGUET

Annexe: Rapport COFIN